



DROGUE

Une béquille illusoire

La consommation de drogues a longtemps été le fait d'adultes. Aujourd'hui, il est presque courant de voir des adolescents se rouler un joint entre deux stations de RER, y compris à 8 heures du matin avant d'aller en cours. Le fait marquant de ces dernières décennies, plus que l'apparition de nouveaux produits, tels que le crack ou l'ecstasy, est bien la consommation de produits stupéfiants par les plus jeunes, avec des conséquences au plan médicosocial qui, si elles ne peuvent être totalement mesurées, sont alarmantes.

L'état des lieux n'est pas réjouissant. Les 800 héroïnomanes recensés en 1970 sont devenus 160 000. Les nouveaux produits, comme l'ecstasy ou le crack, ont déjà des adeptes par milliers. Pour le cannabis, une drogue pas si douce que ça puisqu'elle entraîne échec scolaire, démotivation et "j'm'en foutisme", les chiffres tournent à la consommation de masse. Plus de la moitié des 15-25 ans admet en avoir consommé au moins occasionnellement. L'autre tendance lourde, à côté de la banalisation du cannabis et du rajeunissement des usagers de drogues, est la polyconsommation. La même personne prend de la cocaïne ou de l'ecstasy pour avoir la pêche, de l'héroïne pour calmer l'angoisse liée à la "descente", et fume un joint pour se poser, énumère Geneviève Delcampe, médecin spécialisé dans l'assistance aux drogués. Le pillage de la pharmacie familiale est courant, lui aussi, sans parler de l'alcool, que nos jeunes consomment beaucoup trop. Mais il y a une prise de conscience qui émerge progressivement. Je reçois des jeunes qui ne peuvent plus se passer de can-

nabis, et qui me demandent de l'aide.

Toutes ces données mises bout à bout ne manquent pas d'interpeller, alors même que la loi interdit toute consommation, trafic ou apologie des produits stupéfiants. Le combat serait-il perdu ? Le psychiatre Francis Curtet* lui-même, pourtant opposé à toute forme de laisser-aller en matière de consommation de stupéfiants, semble céder au pessimisme, et se laisse aller sur le registre du "c'est foutu". Il semble que l'on ait perdu le combat culturel sur le cannabis, déclare-t-il. Nous n'avons pu éviter qu'il rentre dans les mœurs et la prochaine étape pourrait bien être sa légalisation.

Une volonté politique ?

Du côté du ministère de l'Intérieur, Michel Bouchet, qui a longtemps dirigé la brigade des Stupéfiants avant de prendre la tête de la Mission antidrogue (MILAD), assène vigoureusement que l'Etat ne baisse pas les

* Auteur, entre autres, de "Drogue, idées reçues" - Milan 2002

bras, la guerre à la drogue continue, plus que jamais. Et le combat culturel n'est pas perdu. La dépénalisation est hors de question. L'interdit est maintenu. Quelques mesures énergiques ont réussi à faire baisser d'un tiers le nombre des tués sur les routes. Nous pouvons obtenir le même résultat avec la drogue, c'est une question de volonté politique.

Au plan judiciaire, les seules affaires de consommation de drogues suffiraient, par leur nombre, à engorger les tribunaux. Bruno Thouzellier, substitut de Créteil (Union syndicale des magistrats), précise le contexte: *Les prisons sont pleines et la justice n'a pas le temps de s'occuper d'affaires mineures. On instruit uniquement les affaires de trafic ou de récidive. En général, les consommateurs de cannabis s'en tirent par un simple rappel de la loi.*

La justice est plus sévère avec les héroïnomanes ou les usagers de crack. Ce sont là des toxicomanes qui non seulement mettent leur vie en danger, mais également celle des autres. Tous les moyens sont bons pour se procurer de la drogue. Il n'y a plus d'amis, plus de famille, plus rien d'autre que le vol et la tromperie. Au quotidien, on ne compte pas le nombre de personnes agressées, de cambriolages effectués au nom de la "sainte dose". Cette souffrance sociale est doublée par celle des toxicomanes eux-mêmes. Au fond du puits, ils n'ont bientôt plus d'autre préoccupation que de trouver la dose d'héroïne qui leur fera tout oublier... Un cercle infernal très difficile à briser, qui a atteint

l'indicible quand, au début des années 80, le sida s'est mis de la partie, les fauchant par milliers.

Trafic et cités mafieuses

La protection des citoyens contre les produits stupéfiants n'est pas une mince affaire. Le marché mondial de la drogue représente un chiffre d'affaires de 1 000 milliards de dollars* chaque année, soit 8 % du commerce mondial. Une manne pour les trafiquants, les financiers internationaux et certains états. Les zones de production sont en général des zones de monoculture, dans des pays – Maroc mis à part – où le pouvoir central est faible, incapable de lutter contre les mafias, à la tête d'empires financiers bien plus importants que leur propre budget d'État. La disparition des champs de cannabis, de coca ou d'opium, s'ils ne sont pas remplacés par des cultures de substitution, poserait de terribles problèmes sociaux. La guerre à la drogue, décrétée au niveau international, porte donc davantage sur le démantèlement des filières et la répression de la "demande", très concentrée dans les pays industrialisés.

Michel Bouchet donne quelques indications: *Du petit dealer au trafiquant international, environ 15 000 marchands de drogue sont arrêtés chaque année.*

* Source "Trafic de drogue... trafic d'État"
Frédéric Plouquin et Eric Merlen - Fayard 2002

L'acheminement est le fait de bandes très organisées, proches du grand banditisme et recourant à la corruption. Leurs méthodes évoluent sans cesse. Une des techniques à la mode consiste à voler des voitures puissantes, les équiper de radio ou de téléphones portables, puis charger la cargaison et acheminer la drogue à fond de train jusque dans les cités françaises. Une voiture de tête est chargée de détecter les éventuels contrôles. Pour les arrêter tout en respectant les règles de notre état de droit, c'est très difficile.

Le commandant fonctionnel Daniel Rouyez, directeur adjoint de la Sécurité publique des Deux-Sèvres, fait remarquer à quel point les têtes de réseaux se gardent bien de consommer ce qu'ils vendent. *Leur seule motivation est l'argent, toujours l'argent, quitte à exercer des chantages abominables. Ils peuvent, sans scrupule, fournir plusieurs doses gratuites à un consommateur néophyte, le temps de l'accrocher. Ensuite, il est forcé de trouver des clients à son "patron" pour continuer à toucher ses doses, et devient donc usager-revendeur. Notre travail de terrain, outre d'arrêter ces gens, est de maintenir tous ces réseaux dans la clandestinité, pour protéger la jeunesse. Nous évitons que la drogue émerge au grand jour, à la sortie des écoles ou des lieux fréquentés par les jeunes.*

Marketing très étudié

Pour conquérir la jeunesse, les trafiquants de drogue ont recouru à des techniques très

Légalisation ?

- Quelques partisans de la légalisation, dont l'avocat Bruno Ilouz, prônent un commerce passif des stupéfiants, calqué sur le modèle du monopole d'état pour le tabac, mais sans publicité, sans marque ou vente aux mineurs.
- Dans son ouvrage "Drogue, idées toxiques" (éd. Milan/débats d'idées), Francis Curtet, avec une certaine amertume, constate que la véritable victoire de ceux qui ont tout fait pour banaliser le cannabis est d'avoir modifié la perception que les jeunes en ont. Il est désormais considéré comme quasiment inoffensif (il n'existe pourtant aucune drogue anodine...). C'est cette intégration culturelle qui nous contraindra à légaliser le cannabis, même si cela ne nous fait pas sauter de joie.
- Pour le directeur adjoint de la sécurité publique des Deux-Sèvres, Daniel Rouyez, la légalisation, en aucun cas, ne peut constituer une solution positive. Dans les pays qui ont opté pour autoriser la distribution de la drogue dite "douce", on observe une véritable déviance. En effet, les produits contiennent alors des principes actifs plus purs, donc encore plus dangereux pour la santé et créant plus de dépendance. De plus, cela n'a pas supprimé le trafic : on constate que le cannabis, notamment, est cultivé sur place, illégalement. Enfin, en supprimant ce premier niveau d'interdit, la première étape de transgression devient alors l'utilisation des produits les plus toxiques. Et Daniel Rouyez de conclure : si tous les fumeurs occasionnels de cannabis ne deviennent heureusement pas consommateurs de drogues dures, tous ces derniers, eux, ont commencé par le cannabis.



Un plant de cannabis

pointues de marketing. Ils jouent sur le nom des produits (ecstasy pour extase), voire sur celui des doses (une "galette" de crack) ou encore sur leur forme. L'héroïne fait peur à cause des seringues et du sida associé? Qu'à cela ne tienne, vendons-leur des pilules. Les doses de LSD sont décorées de motifs à la mode (têtes d'hommes politiques, de héros de bandes dessinées), et les comprimés d'ecstasy imitent des logos de grandes marques de prêt-à-porter, leur donnant une apparence "branchée" qui fait mouche.

Le crack, quant à lui, a été travaillé au plan marketing pour accrocher très vite et très fort, le tout à un prix modique. Une redoutable stratégie de marketing, qui fait et continue de faire des ravages, principalement dans les grandes métropoles. Lorsqu'il a fait son apparition à Paris, au début des années 90, l'émoi des riverains des quartiers touchés a été considérable. Le spectacle était assez terrifiant. En état avancé de clochardisation, les "crackers" consommaient leurs "galettes", de jour comme de nuit, vociférant à qui mieux mieux, prêts à s'étriper pour une dose, se regroupant dans des taudis immondes, rackettant les passants. Les décès ont été très vite nombreux, tout comme les arrestations conduites par une police dépassée par l'ampleur du phénomène.



Test de détection de la molécule MDMA sur une pilule d'ecstasy, au cours d'une soirée techno.
Une manière pour les associations de protéger les fêtards, de les approcher pour délivrer un message préventif

Quelques chiffres pour l'année 2001

Il y aurait en France au moins

160 000 héroïnomanes

2,6 millions de kit d'injection stérile distribués ou vendus

5,2 millions de boîtes de Subutex vendues (substitut à l'héroïne délivré sur prescription médicale, remboursé par la Sécurité sociale)

107 décès par surdose

8 679 interpellations d'usagers de cocaïne, crack, héroïne ou ecstasy

67 774 interpellations d'usagers de haschich

6 992 décès avant 65 ans par cirrhose et alcoolisme

83 milliards de cigarettes vendues

Source: Observatoire français de la drogue et de la toxicomanie

Psychiatre au centre d'accueil Horizons, à Paris, Jean Ébert est au contact direct de ces réalités tragiques. Il reçoit en consultation des parents toxicomanes, le plus souvent des mères isolées qui paient très cher leur dépendance. Prostitution, vie dans les hôtels, violences subies et déconsidération sont leur lot quotidien. *J'observe que la consommation de crack ne baisse pas, qu'elle a tendance à s'amplifier, témoigne le médecin. Mes patients sont en très grande difficulté, et leurs enfants se retrouvent eux-mêmes en grande difficulté. Il y a un manque de structures d'accueil qui est patent, et nos appels aux autorités n'y changent rien. Nous-mêmes ne pourrions pas assumer notre mission sans l'aide financière d'associations de lutte contre le sida. Il est extrêmement difficile de sortir d'une toxicomanie sévère et j'y vois une profonde injustice, car le drogué est aussi une victime.*

La toxicomanie est un symptôme

Mais au fait, pourquoi se drogue-t-on? Parce que c'est bon répondent en chœur les usagers de produits interdits. Au tout début, pour eux, la drogue, c'est la fête, la jeunesse, la convivialité, la différence, la révolte adolescente. Et pourtant, très vite, viennent la dépendance et la déchéance.

Ce n'est que le temps passant que l'on peut commencer à compter les victimes. Les psychiatres, Francis Curtet, comme Jean Ébert, après des années de pratique auprès des toxicomanes, sont arrivés à une même conclusion: il y a un lien indiscutable entre toxicomanie profonde, incontrôlée et traumatisme d'enfance. Jean Ébert affirme avoir vérifié cette corrélation dans 99,9 % des cas. Francis Curtet estime que la prise de drogues à haute dose est un symptôme de mal-être, tout comme la fugue, la tentative de suicide, la délinquance ou la dépression. *C'est un signal, avec très souvent une histoire personnelle. Un enfant trop gâté, ou méprisé, ou ignoré, voilà ce qui fait la toxicomanie aujourd'hui. La prévention doit être dirigée prioritairement vers les parents, pour les aider à exprimer leur amour et leur confiance, à plus forte raison lorsque leur enfant connaît des défaillances, atteste le psychiatre. Car la caractéristique principale des drogues, dont j'ai pu observer à quel point elles mènent souvent à des situations désespérantes, est bien qu'elles ne résolvent en rien les problèmes de celui ou celle qui les consomme.*

En somme, une béquille illusoire! ■

Drogue, tabac, alcool, info service, composez le 113

Les principales drogues illicites et leurs effets néfastes sur l'organisme

Cannabis: sous forme d'herbe ou de résine, c'est le stupéfiant illégal le plus courant. Une étude menée en milieu lycéen avec le soutien de la Fondation MAIF indique que deux lycéens sur trois estiment que le cannabis est "facile à se procurer". Son dosage en principes actifs peut être très élevé, et provoquer des crises d'angoisse. Francis Curtet estime qu'il incite à la démotivation, enlève toute envie de travailler et provoque des troubles du comportement (insomnie, sautes d'humeur). Et d'autres médecins de préciser que sa consommation peut entraîner des tendances suicidaires.



Comprimés d'ecstasy; la drogue qui monte n'est pas sans danger

Héroïne: opiacé, injectable ou "sniffable", qui provoque une dépendance physique très forte. Effets liés: amaigrissement, risque d'infection (VIH, hépatite, abcès, déchaussement des dents...), troubles sexuels, insomnie, exclusion sociale.

Ecstasy: amphétamine, excitant, dont on connaît mal les effets à long terme (syndromes parkinsoniens?). Des cas de mort subite (1/35000). Des prises répétées entraînent troubles du comportement (agressivité), et amaigrissement... L'ecstasy est particulièrement dangereux pour les personnes qui souffrent de troubles du rythme cardiaque, d'asthme, d'épilepsie, de problèmes rénaux, de diabète, d'asthénie (fatigue) et de problèmes psychologiques.

LSD: drogue de synthèse hallucinogène. Aller simple pour l'hôpital psychiatrique, selon Francis Curtet.

Cocaïne: excitant, accélérateur du rythme cardiaque. Elle entraîne des troubles de la personnalité (paranoïa, anxiété anormale), perte d'appétit, du sommeil.

Crack: agrégat fumable de cocaïne et ammoniacque ou bicarbonate de soude. Peut provoquer une addiction très rapide. Extrêmement dangereux dès les premières utilisations.

Source: mission interministérielle de Lutte contre la drogue et la toxicomanie



Feuilles de LSD; chaque fraise correspond à une dose marchande



Drogue au volant: des peines dissuasives

La loi du 3 février 2003 a créé un délit spécifique de conduite sous l'influence de substances ou plantes classées comme stupéfiants. La peine (deux à six ans de prison, de 4500 à 90000 euros d'amende) est doublée si le conducteur (ou moniteur de conduite accompagné) est également sous l'emprise de l'alcool. Elle peut être assortie de peines complémentaires, comme l'annulation du permis de conduire. Les contrôles, sous forme de prise de sang, sont systématiquement réalisés en cas d'accident mortel, mais peuvent également intervenir hors accident, si des indices plausibles permettent de soupçonner l'usage de stupéfiants.

Les parlementaires ont notamment appuyé leur réflexion sur une étude d'envergure menée par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, qui a constaté, pour les usagers de cannabis: temps de réaction allongé, capacité de contrôle d'une trajectoire amoindrie, mauvaise appréciation du temps et de l'espace, réponses détériorées ou inappropriées en situation d'urgence.

Richard Dell'Agnola, député et rapporteur de la loi, a expliqué devant l'Assemblée nationale qu'environ 20 % des accidents mortels sont dus à une consommation de psychotropes illicites, soit près de 1 600 morts par an, et l'on peut atteindre 33 % chez les conducteurs de moins de 27 ans.

Gare aux sanctions des assureurs!

La conduite d'un véhicule sous l'emprise de stupéfiants, outre qu'elle est rigoureusement interdite, entraînera, en plus des sanctions pénales, des sanctions de la part de l'assureur, comme c'est déjà le cas pour la conduite avec un taux d'alcoolémie supérieur à la limite légale (article L 211.6 du Code des assurances). À noter que les victimes de l'accident seront, elles, indemnisées pour leurs dommages corporels et matériels. Les décrets d'application n'étant pas encore publiés, Maif infos reviendra dans un prochain numéro sur ce sujet pour préciser l'importance de l'ensemble des sanctions encourues.